

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPi : avis sur le plan pluriannuel de gestion (PPG) du SyBTB (Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAUDAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILLAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPI : avis sur le plan pluriannuel de gestion (PPG) du SyBTB (Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 22/01/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,*
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,*

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la Gemapi et des finances informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquent des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 27 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

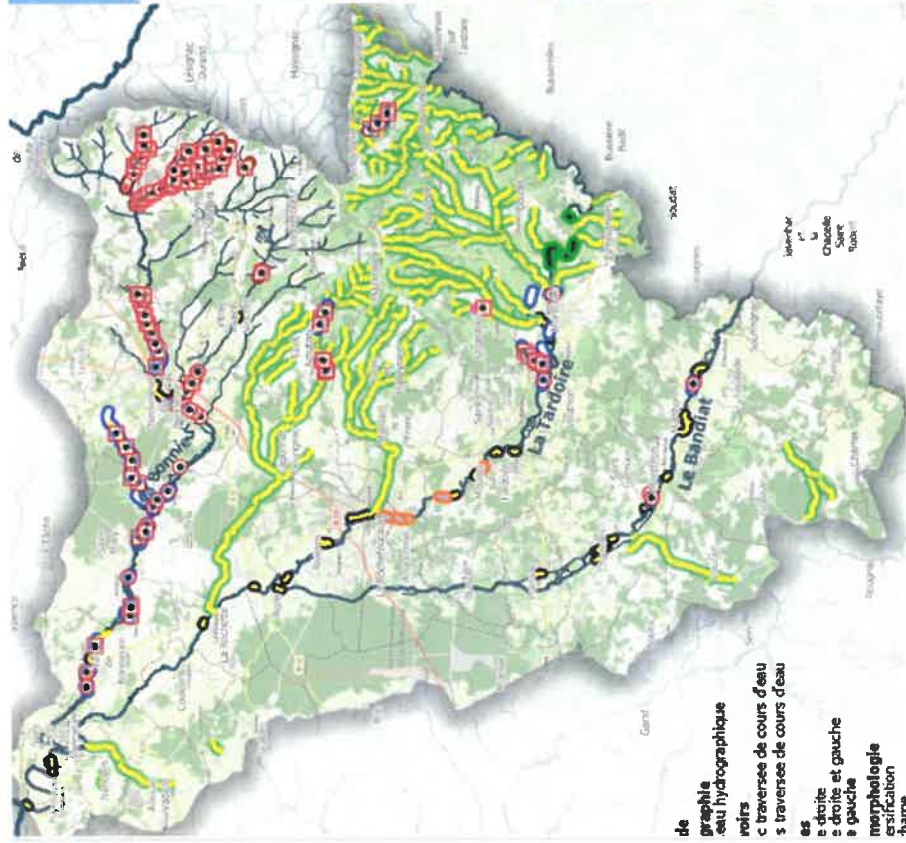
Les 27 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

THEMATIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	DECISION DU COPIL
T1 INONDATIONS	O1 GERER LES OBSTACLES A L'ECOULEMENT A PROXIMITE DES ZONES BATTIES	A1 Entretien préventif de la végétation à proximité des zones urbaines. A2 Enlèvement des embâcles à proximité des zones urbaines.	Examen Validée Validée
	O2 GERER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES EN AMONT DES ZONES BATTIES	A3 Inventaire des zones d'expansion de crues. A4 Suppression des digues parallèles aux cours d'eau.	Examen Validée
	O3 GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES ZONES D'ACCUMULATION DU BASSIN VERSANT	A5 Inventaire des zones de ruissellement et d'accumulation. A6 Réfection des eaux par des infrastructures naturelles (haies, zones humides...).	Examen Validée Examen
T2 ZONES HUMIDES	O4 GERER LES ZONES HUMIDES	A7 Inventaire des zones humides. A8 Préserver les zones humides connues. A9 Restaurer les zones humides connues.	Validée Examen Examen
T3 HYDROLOGIE	O5 MAINTENIR UN MAXIMUM DE LINEAIRES EN EAU	A10 Aménagement d'ouvrages de répartition des eaux. A11 Restauration des ouvrages de contournement des gouffres existants. A12 Restauration des ouvrages de contournement des gouffres existants.	Validée Validée Validée
T4 CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	O6 AMELIORER LA GESTION CONCERTÉE DES OUVRAGES	A13 Mise en place d'un protocole de gestion coordonnée des vannes. A14 Création et maintien d'un lien de communication entre propriétaires d'ouvrages.	Validée Examen
	O7 RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES MOULINS	A15 Étude pour la restauration de la continuité écologique des moulins (hors études en cours). A16 Aménagement des moulins (passes, rivières de contournement...).	Examen Examen
	O8 RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES ETANGS	A17 Arasement partiel ou total des seuils de moulins. A18 Étude pour la restauration de la continuité écologique des étangs. A19 Aménagement des étangs (passes, rivières de contournement, moines...).	Validée Validée Validée
T5 HYDROMORPHOLOGIE	O9 AMELIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A20 Arasement partiel ou total des étangs. A21 Diversification des écoulements par des techniques végétales. A22 Diversification des écoulements par des techniques minérales.	Validée Validée Validée
	O10 RESTAURER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A23 Rehaussement du lit mineur des cours d'eau. A24 Restauration par reméandrage du cours d'eau. A25 Restauration par renaturation de cours d'eau.	Examen Validée Validée
T6 ABREUVEMENT	O11 MAITRISE L'ACCES DES BETES AU COURS D'EAU	A26 Aménagement de points d'abreuvement. A27 Mise en place de clôtures.	Validée Validée
	O12 SUIVRE L'ÉVOLUTION DES EEE	A28 Mise en place de systèmes de franchissement du cours d'eau. A29 Suivi cartographique des EEE.	Validée Validée
T7 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	O13 MAITRISE LA PROPAGATION DES EEE	A30 Lutte contre la Jussie. A31 Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya. A32 Lutte contre la Renouée du Japon.	Examen Examen Examen
	O14 RIPISYLVE	A33 Lutte contre les ragondins. A34 Entretien préventif de la végétation sur les tronçons navigables. A35 Restauration de la végétation sur les territoires n'ayant pas fait l'objet d'un programme de travaux.	Examen Validée Validée
T9 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	O16 FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX LIÉE À L'EAU	A36 Mises à jour du site internet. A37 Organisation de réunions, de sorties, de journées de sensibilisation.	Validée Validée
	O17 ANIMATION DU PROGRAMME	A38 Réalisation et diffusion d'un bulletin d'information. A39 Évaluation du programme.	Validée Validée

Synthèse des actions



Légende

- Hydrographie**
 Réseau hydrographique
- Abreuvoirs** 100
 avec traversée de cours d'eau
 sans traversée de cours d'eau
- Cloitures** 41 km
 Rive droite
 Rive droite et gauche
 Rive gauche
- Hydromorphologie** 44 km
 Diversification
 Recharge
 Renaturation
- Ripisylve**
 Entretien loisirs aquatiques 2Km
 Entretien urbain 20Km
 Restauration ripisylve 480 km
- Gouffres** 2Km
 Restauration des canaux

Une rivière ne naît pas polluée, mais elle le devient

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est arrondi à 15 400 000€ TTC.

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- ✓ l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (7 300 000€ TTC),
- ✓ le Département de la Charente (1 300 000€ TTC),
- ✓ la Région Nouvelle-Aquitaine (2 700 000€ TTC),
- ✓ les propriétaires volontaires (350 000€ TTC).

Le reste à charge pour le SyBTB (environ 3 800 000€ TTC) sera financé par les participations des 5 EPCI membres (6,2% pour Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente passera de 20 786€ en 2023 à 22 036€ en 2024.

Le SyBTB mettra en œuvre un suivi des milieux aquatiques de manière à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur évolution. Cela permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Les suivis se feront sur la qualité de l'eau, les pêches d'inventaires, les piézomètres et les données quantitatives des stations limnigraphiques.

Un bilan à mi-parcours et au terme des 10 ans des actions entreprises par le SyBTB sera réalisé.

Ce programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**



AR Prefecture

016-200072023-20240229-20240229_04-DE
Reçu le 07/03/2024